LES COUPEUSES-TRONÇONNEUSES Page II
AVANTAGES - INCONVENIENTS Page III
LA COUPEUSE ATTELÉE SIMON Page IV
AVANTAGES - INCONVENIENTS Page V
LES CUMA, UN OUTIL ESSENTIEL POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL Page VI
LES PAM ET LES PPM, DES OUTILS DE FINANCEMENT MÉCONNUS Page VII
PROTECTION DES CHAUFFEURS DE TRACTEURS CONTRE LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES Page VIII







cahier technique

la canne N°3 décembre 2003

La mécanisation



Les coupeuses-tronç



La coupeuse AUSTOFT

La coupeuse-tronçonneuse équipée du Kit «cannes entières»



onneuses de cannes

AVANTAGES/INCONVÉNIENTS :

Elles existent en deux versions : à roues et à chenilles.
Les modèles sur chenilles sont mieux adaptés aux terrains difficiles et à la pente.

AVANTAGES

- Elles ne sont pas limitées par les rendements de cannes.
- Elles peuvent travailler sur des cannes couchées.
- Elles évitent l'étape de chargement.
- Elles disposent d'un système de nettoyage.

INCONVÉNIENTS

- Leur coût d'achat est élevé.
- Elles sont sensibles aux galets.
- Il y a des possibilités de pertes à prendre en considération (7 – 10t/ha)...
- Elles demandent une adaptation des remorques et de la zone de déchargement à l'usine.

CONSEIL TECHNIQUE :

Quel est le niveau de préparation pour les parcelles récoltées avec la coupeuse-tronçonneuse ?

• Il faut une parcelle sans aucun galet, les lignes les plus longues possibles. Si les lignes sont courtes, la coupeuse doit faire de nombreuses manœuvres, la consommation augmente et le prix de la tonne de cannes coupées augmente de manière sensible. Par ailleurs, il faut absolument gommer les irrégularités du terrain pour que le couple récolteuse-remorque et tracteur puissent marcher en parallèle.

Comment organiser les chantiers de coupe avec la coupeuse-tronçonneuse ?

• Les chantiers de coupe doivent être bien organisés puisque la coupe et le chargement se font en même temps. Tracteur et remorque sont donc mobilisés quand la coupeuse fonctionne. On ne peut pas les utiliser à autre chose. D'autre part, pour que la coupeuse puisse tourner en continu il faut donc que plusieurs tracteurs se succèdent pour la suivre. Pour cette raison, la coupeuse-tronçonneuse ne peut fonctionner de manière rentable que dans les exploitations ou les groupements d'exploitation disposant de tracteurs et de remorques en nombre suffisant.

Peut-on transformer une coupeuse-tronçonneuse en coupeuse "cannes entières" ?

• Oui, le fabricant fournit les spécifications technique d'un kit «canne entières» qui peut être réalisé par le concessionnaire à La Réunion.

La coupeuse



La coupeuse attelée SIMON



La coupeuse dettelée



La coupeuse attelée SINON

attelée SIMON

AVANTAGES/INCONVÉNIENTS :

- Conçue pour les conditions difficiles de La Réunion (pentes, parcellaire).
- Facilement repliable pour le transport.
- Munie d'un dispositif pour nettoyer la canne.
- Coût assez élevé à l'achat.
- Productivité entre 50 et 80t/j (7 à 9t/hr).

AVANTAGES DES PETITES MACHINES

- Coûts d'investissement plus réduit.
- Coûts d'utilisation plus faibles.
- Tracteur disponible pour d'autres usages.
- Mieux adaptées aux habitudes actuelles (tonnages, quotas...).

INCONVÉNIENTS DES PETITES MACHINES

- Demandent les mêmes aménagements que les grosses machines.
- L'épierrage doit être aussi bien fait.
- Doivent brasser la même quantité de biomasse qu'une grosse machine.
- La canne doit être reprise éventuellement avec l'aide d'un chargeur.
- Demande l'ajout d'autres accessoires.
- Fragiles.
- On oublie souvent d 'inclure le coût du tracteur dans les calculs.

Prix : 99 000 €HT *(650 000 FFHT)*

CONSEIL TECHNIQUE :

Quelles sont les conditions de préparation des parcelles pour une récolte avec la coupeuse attelée Simon ?

• Cette coupeuse de cannes entières a été conçue et développée spécialement pour répondre aux conditions de travail sévères des exploitations locales. Elle représente une solution pour couper dans des terrains avec des pentes importantes. Elle a une stabilité qui lui permet de passer les pentes, mais il faut quand même que la parcelle soit, au préalable, aménagée et épierrée.

Quelle est la capacité de la coupeuse attelée Simon ?

• Elle peut couper entre 50 et 80 tonnes par jour. Bien sûr, ses capacités dépendent de l'organisation du chantier. Comme la machine coupe toujours du même côté, il est impératif qu'elle puisse circuler autour de la parcelle qu'elle est en train de couper. Si elle ne peut pas circuler, elle perd beaucoup de temps en manœuvres. Des layons doivent être ouverts avant l'entrée de la coupeuse dans la parcelle.

Les C.U.M.A. (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole)

Objectif des CUMA ?

Permettre aux exploitants d'acheter et d'utiliser en commun du matériel agricole et des services à un coût réduit.

Quels sont les principaux avantages des groupements de type CUMA ?

- Abaissement des prix de revient.
- Abaissement de l'endettement individuel.
- Renouvellement plus fréquent du matériel.
- Réseau d'entre aide.

Quel est le prix de revient de la canne chargée/transportée, en CUMA ?

- Prix de revient moyen de la tonne de canne chargée/tansportée pour un agriculteur isolé : entre 10 € et 12 €
- Prix de revient moyen de la tonne de canne chargée/tansportée dans une CUMA : entre 6,5 € et 7,5 €

Économie moyenne après passage en CUMA : 3 €/t.
(certaines CUMA très bien organisées font économiser jusqu'à 6 €/t à leurs adhérents).

Comment financer une CUMA ?

- Capital social minimum = 20 % du montant HT des investissements.
- Subvention d'investissement du Conseil Général :
 - Plafond pour une CUMA de 4 à 10 adhérents : 38 000 € *(250 000 FF)*
 - Plafond pour une CUMA de plus de 10 adhérents : 53 500 € *(350 000 FF)*
 Cette subvention est renouvelable tous les 7 ans.
- Emprunt : 80% de l'investissement HT, après déduction de la subvention:
 - Taux : 3%.
 - Durée : correspondant à la durée normale d'amortissement.

Exemple : financement d'un tracteur et d'un chargeur d'une valeur de 91 600 €HT *(600 000 FF)*

- Capital social (20 % de 91 600 € *(600 000 FF)*) :	18 300 €	*(120 000 FF)*
- Subvention (45 % de 91 600 € *(600 000 FF)*) :	41 200 €	*(270 000 FF)*
- Emprunt (80 % de 91 600 - 41 200 € *(600 000 - 270 000FF)*) :	40 300 €	*(264 000 FF)*
Total :	99 800 €	*(654 000 FF)*

Quelles sont les formalités de création d'une CUMA ?

- Statuts : acte sous seing privé ou authentique, mais conforme aux statuts type.
 Adoption des statuts par l'assemblée générale constitutive.
- Agrément : par la commission départementale d'orientation agricole.
- Formalités diverses : publication d'un avis de création dans un journal d'annonces légales.
 Dépôt des statuts au greffe du tribunal de commerce. Immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
 Enregistrement à la recette des impôts.
 Ouverture d'un compte bancaire.
- Associés : minimum 4 «associés» ou «adhérents». Pas de maximum.
 Les associés sont des personnes physiques ou morales ayant leur exploitation ou leur siège dans la circonscription de la CUMA.
- Capital social : le capital social doit représenter au moins 20% des investissements envisagés.
 Chaque adhérent souscrit un montant proportionnel correspondant à son engagement d'activité.
- Gestion : administration par un conseil d'administration qui élit un bureau avec un président.
 Assemblée Générale au moins une fois par an.
- Droits de vote : 1 associé = 1voie.
 La voie du président est prépondérante.
- Responsabilité : limitée à deux fois le montant des parts sociales détenues par chacun des adhérents, celles-ci étant comprises.
 Les administrateurs se portent caution solidaire et indivisible des emprunts.
- Engagement : «absolu» de chaque associé pour la durée de l'amortissement du matériel.
- Fiscalité : exonération de frais d'enregistrement, de taxe professionnelle, de taxe foncière (bâtie), de taxe d'apprentissage.
 TVA = Régime Simplifié Agricole.

Pour toute information, contactez Eddie Richauvet à la FDCUMA : Tel 02 62 96 24 40

Des prêts pour l'achat de matériel

Les P.A.M (Plan d'Amélioration Matérielle) et les P.P.M (Plan de Première Modernisation) restent encore des outils financiers méconnus. Or, ils constituent un moyen efficace pour faciliter l'acquisition de matériel agricole par des prêts bonifiés.

	P.A.M.	P.P.M.
Conditions d'éligibilité, engagements et réalisations	Être exploitant à titre principal Être âgé de 21 à 58 ans Diplôme agricole ou expérience exigée	
	1. Engagement comptable et TVA sur la durée du PAM 2. Réalisation d'une étude prévisionnelle d'installation avec seuil et plafond du revenu agricole	1. Une demande par exploitation 2. Engagement comptable non exigé 3. Pas d'étude prévisionnelle à réaliser
Les aides	- 72 000 Euros/ U.T.H (maxi 2 UTH) de P.S.M - Taux de 2 à 3% sur 12 ans	- 30 500 Euros/ exploitation - Taux de 2 à 3% sur 12 ans
Financement	Etat et Europe	Etat

Exemple : Acquisition de matériel agricole par un jeune agriculteur	
Achat :	Tracteur, remorque et divers matériels
Montant investissement	65 000 Euros
Subventions	7 500 Euros
Emprunt	46 000 Euros à un taux de 2% grâce au PAM
Apport personnel	11 500 Euros

- Le prêt bonifié de **46 000 Euros à un taux de 2 %** grâce au **PAM**, aura permis à ce jeune agriculteur d'**économiser 4000 Euros** en remboursement d'emprunt sur 5 ans.

Les dossiers sont à constituer auprès de la Chambre d'Agriculture et du C.E.R.F.A, ils seront ensuite instruits par la D.A.F et le CNASEA.

CNASEA- DR Réunion/ Bureau des Structures Agricoles

Pour tout contact : Olivier Junot - 02 62 92 44 80

LES CONSEILS DE LA MÉDECINE DU TRAVAIL...

Protection des conducteurs de tracteurs lors de l'application de produits phytosanitaires

Il est impératif de bien se protéger dans les cabines de tracteurs et pulvérisateurs automoteurs lors de l'application de produits phytosanitaires.

Les tests effectués dans les cabines équipées de systèmes d'épuration d'air ont montré que 5 à 10% des produits passe dans la cabine. Insuffisante, cette filtration nécessite le port de protections individuelles pour l'épandage des produits phytosanitaires.

Vous devez être équipés de :

- Bottes
- Gants nitriles ou néoprène (norme EN 374) qui doivent recouvrir l'avant-bras et assurer une bonne dextérité.
- Masque intégral avec cartouche filtrante ou demi-masque avec lunettes masques (anti-buée et anti-rayure).
- La ou les cartouches filtrantes sont de type A2P3 si vous utilisez un seul produit.

Pour l'usage de plusieurs produits, il est recommandé de mettre une cartouche A2B2P3 (attention, les mélanges doivent être autorisés par le Ministère de l'agriculture).

Les cartouches doivent être changées toutes les 20 à 30 heures d'utilisation et au moins 2 fois par an, si vous l'utilisez moins de 20 heures par an.

Les cartouches doivent être rangées dans une boîte hermétique après usage.

Une combinaison à capuche étanche aux produits chimiques (c'est à dire de classe 3, le type doit être de niveau 4 ou 3, le plus simple étant d'avoir des combinaisons à usage unique).

Pour se permettre de ne pas porter ces équipements de protection individuelle, voici les recommandations de Jean-Paul Larrat, ingénieur conseil à la MSA.

Conseils pour la cabine du tracteur

- La cabine, de préférence climatisée sous nos climats, doit avoir une étanchéité suffisante (passage de câbles, ouvertures, commandes et contrôles en cabine).
- Légère pressurisation (il faut tenir compte de la vitesse du véhicule : 20 Pascals à 10km/h et 40 à 15km/h si les rampes sont placées à l'avant).
- Le système d'épuration (norme NF UO3 024 1 : arrêt des poussières, gaz et aérosol). Les filtres au charbon actif proposés par les fournisseurs pour remplacer les filtres standards sont insuffisants. Il faut que le système d'épuration soit équipé d'une filtration combinée A+P assurant :
 - Une épuration des grosses poussières, un arrêt des aérosols (d'un filtre P3)
 - Un arrêt des gaz et des vapeurs (filtre au charbon actif non dopé).

On recommande à l'exploitant de s'assurer de l'efficacité du dispositif.
Le changement de ces filtres devra se faire selon les indications du fabricant et au minimum tous les 6 mois.
Si vos cabines ne sont pas équipées d'un tel dispositif, voyez avec votre fournisseur s'il peut améliorer le système. A défaut, il faut porter votre équipement de protection individuelle mieux supporté si la cabine est climatisée.
Que la cabine soit filtrante ou pas, nettoyez votre tracteur après l'épandage, veillez à sa visibilité en prévoyant des essuie glaces avant et arrière, et si elle n'est pas insonorisée, n'oubliez pas de porter des protections auditives comme les casques anti-bruit.

Pour tout contact :
Dr Sophie Lohier-Bray à Intermetra au 0262 21 12 70 ou au 0692 66 82 34